

PAR COURRIEL

Le 19 février 2024

Maître Élizabeth Ménard, présidente
Association des avocats de la défense de Montréal
460, rue Saint-Gabriel, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2Z9
e.menard@ymavocatsmtl.com

Maître,

Le Sous-ministériat des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec est heureux de vous faire part de la mise en place d'un programme d'hébergement en Centre résidentiel communautaire (CRC) au stade de la mise en liberté provisoire pour les hommes accusés en matière de violence conjugale. Dans une première étape, ce programme sera expérimenté dans le cadre d'un projet pilote qui sera disponible dans les régions de Québec et de Montréal. Les CRC participants sont Le Pavillon de Québec et La Maison l'Issue de la corporation Transition Centre-Sud de Montréal. Ces partenaires ont été ciblés en raison de leur offre de services spécialisés en violence conjugale.

Ce nouveau programme vient bonifier la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence conjugale, la violence sexuelle et Rebâtir la confiance 2022-2027. Grâce à ce programme, les personnes qui se verront remettre en liberté au stade de la mise en liberté provisoire avec une condition de résider dans un des CRC participants pourront recevoir des services en lien avec la violence, tout en bénéficiant du soutien et de la surveillance d'intervenants détenant une expertise en matière d'encadrement et d'intervention auprès d'hommes présentant un risque. À la fin de l'hébergement, le Tribunal recevra un rapport écrit du CRC faisant état du cheminement de la personne dans le programme.

Il est important de préciser que la référence d'une personne accusée au programme d'hébergement en CRC devra se faire par l'entremise d'un agent de probation dans le cadre du Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire. Lors de son évaluation, l'agent de probation pourra déterminer la pertinence de référer la personne en CRC et, s'il le juge à propos, transmettre une demande d'admission au CRC en lui fournissant les informations lui permettant d'évaluer la demande.

... 2

Les délais étant très courts à ce stade des procédures judiciaires, le succès du projet repose principalement sur la concertation de l'ensemble des parties concernées. Vous trouverez en pièce jointe un document présentant les modalités du programme. Afin de faciliter la diffusion de ces renseignements, nous vous saurions gré d'en informer vos réseaux respectifs. Nous demeurons disponibles pour vous présenter plus en détail l'apport que ce service peut avoir et, le cas échéant, répondre à vos questions quant aux modalités d'application.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La sous-ministre associée,



Line Fortin

p. j. : Document d'information sur le programme

c. c. : Maître Marie-Pier Boulet, présidente, Association québécoise des avocats de
défense
Maître Dominique Cantin, présidente, Association des avocats de la défense de
Québec

N/Réf. : 2023-14112-2 Projet d'hébergement en CRC au stade de la mise en liberté provisoire/partenaires